

Décision Générale colonial

Décision n° 870 du 25 août 1948 :

n° 870

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 25 août 1948
Numéro JO n° 8 du 31/08/1948	Date du numéro 31 août 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raison de santé, le milicien de 1re classe, mlle 1147, Ahammed Rayyale, de la 3e compagnie de milice, pour compter du 1er septembre 1948. Le milicien de 1re classe Ahammed Rayyale totalisant 5 ans et 6 mois de service a droit à l'indemnité de licenciement de trois mois de solde nette.